

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 3 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00088 et D08-01-17/B-00089
Propriétaire(s) : 8469539 Canada Inc.
Emplacement : 2060, 2072, chemin Robertson
Quartier : 8 – Collège
Description officielle : partie du lot 35, conc. 4 (façade Rideau)
Zonage : AM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle comprendra le centre commercial existant et l'autre sera occupée par l'atelier de réparation automobile existant.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 10 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00088	88,76 m	52,32 m	5 029,8 m ²	1, 4, 8 et 9	2072, ch. Robertson centre commercial existant
B-00089	43,37 m	52,32 m	2 231 m ²	2, 3, 5, 6, 7 et 10	2060, ch. Robertson atelier de réparation automobile existant

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 4 au bénéfice du 2060, chemin Robertson et sur les parties 5 et 6 au bénéfice du 2072, chemin Robertson aux fins d'accès motorisé partagé à l'avant et à l'arrière des deux propriétés.

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.